

29^{me} Année

Numéro 687



Régional

Express

HORRAIRE



DES TRAINS



Prix :

50 c.

AVRIL - MAI 1925

Société Générale des Etablissements

BERGOUGNAN

la plus importante Manufacture de

BANDAGES POUR CAMIONS

Papeterie J. VIN, 10, Rue Albert 1^{er} - Marseille

PNEUS BERGOUNGAN

pour AUTOS, MOTOS et VÉLOS

TOUS ARTICLES CAOUTCHOUC

POUR

USINES & VITICULTURE

Pour achats s'adresser aux revendeurs ; pour renseignements au

DÉPOT DE MARSEILLE, 20, Avenue du Prado

PRESSE et ATELIERS de MONTAGE : 36, Avenue du Prado

TELEPHONE 27-97

CHAPEAUX

Georges

4, Allées de Meilhan
MARSEILLE

POUR TOUS LES ARTICLES DE BUREAUX :

Registres, Copies de Lettres, Classeurs, Chemises, Dossiers, Carnets et Registres à feuillets mobiles, Blocs-Notes, Blocs-Télégrammes, Manifolds pour Voyageurs, Cartes et Comptes de Courtages, etc.

Adressez-vous à la PAPERIE JULES VIN

10, Rue Albert I^{er} (Côté Est Bourse) MARSEILLE

Rue St-Savournin, 52 - Téléph. 11.37

Maison réputée par son bon marché et la mieux Assortie

TABLE ALPHABÉTIQUE des LOCALITÉS La lettre qui suit le folio désigne le tableau à consulter.

A	B	C	D E	
Accates (les), 16-17. Agay, 12-14 A. Agen, 22-23 A. Agde, 22-23 A. Agriottes (les), 21 C. Aigues-Mortes, 28 B. Aigues-Vives, 22-23 A. Aimargues, 28 A-B. Aix, 7 B-C, 16-17. Alais, 24-25 A, 24 B, 25 C, 29 D. Albaron, 30 A. Albenc (l'), 19 A. Alleins, 29 B. Allissas, 26 B. Alixan, 19 A. Allons-Argent, 34 A. Almanarre, (l'), 32-33 A. Althen-l/-Paluds, 27 B. Améniens (les), 32-33 A. Andance, 26-27 A. Anduze, 29 D. Annot, 34 A. Antibes, 12-14 A. Apt, 20 B. Aramon, 26-27 A. Arcs (les) 12-14 A, 31 B. Ardoise (l') 25 C, 26-27 A. Argence, 30 B. Argentières (l') 18 A. Arles, 8-10 A, 27 C, 28-29 A. Arles-Trinquetail, 30 A-B. Armeillères (l'), 30 A. Arpaillargues, 26 C. Arras (Ardeche), 26-27 A. Artigues, 31 A. Arvant, 24-25 A. Aspres-s/B., 16-17, 18 A. Aubagne, 7 A, 12-14 A. Aubenas, 24 B. Aubignan-Loriol, 20 C. Aups-Sillans, 31 A. Auraille, 29 A. Auriol, 7 A. Avignon, 8-10 A, 20 A, 27 B. Aygalades (les) 7 A, 8-11 A, 16-17.	Bâtie-Neuve (la), 18 A. Bâtie-Rolland (la), 18 C. Bayette (la), 32-33 A. Beaucaire, 22-23 A, 25 B. Beauchastel, 26-27 A. Beaulieu, 12-14 A. Beaumonts, 20 B. Beaune, 8-10 A. Beaurepaire, 19 B. Beau-Rivage, 32-33 A. Beauvoisin, 28 B. Bédarrides, 8-10 A. Bégude (la), 18 C. Bellegarde (Cam.), 30 B. Bernis, 22-23 A. Berre, 8-10 A. Bertaud, 33 B. Besse, 21 A. Bessèges, 29 C. Beyne, 27 C. Béziers, 22-23 A. Biabaux-St-Michel, 20 B. Biot, 12-14 A. Blancarde, 12-14 A, 12 B. Bocca (la), 12-14 A, 32 B. Bollène-la-Croix, 8-10 A. Bonnieux, 20 B. Bonrecueil, 7 C. Bordeaux, 22-23 A. Bormes, 32-33 A. Borrays (les), 21 B. Bouc-Cabriès, 16-17. Bouchaud, 30 A. Boucoiran, 24-25 A. Bouilladisse (la), 7 A. Bouillargues, 30 B. Boulouris-s/Mer, 12-14 A. Bourdic, 26 C. Bourg-St-Andéol, 26-27 A. Brézins, 19 B. Briançon, 18 A. Brignoles, 21 A. Brillanne-Oraison, 16-17. Brioude, 24-25 A. Bruns (les), 30 A. Buis-les-Baronnies, 19 C.	Cabane (la), 29 A. Cabannes, 7 D. Cadenet, 21 B. Cap-Martin-R., 6, 12-14 A. Cadolive, 7 A. Cadière (la), 28 C. Cagnes, 12-14 A. Cailar (le), 28 A-B. Caisargues, 30 B. Calade (la), 7 C, 16-17. Calissane, 8-10 A. Callas, 31 A. Callian, 31 A. Camaret, 19 C. Camp-Major, 12-14 A.	Camps-les-Brignoles 21 A. Canadel (le), 32-33 A. Canet (le), 6 A, 8-10 A. Cannes, 12-14 A, 32 B. Carcaston, 22-23 A. Carnoules, 12-14 A, 21 A. Cap-d'Ail-Tur., 12-14 A. Carpentras, 20 C, 27 B. Carqueiranne, 32-33 A. Carry, 6 A. Cassis, 12-14 A. Castagniers, 34 A. Castelnaudary, 22-23 A. Cavaillon, 20 A-B, 21 B. Cavalaire, 32-33 A. Cavalière, 32-33 A. Cavillargues, 25 C. Célas, 25 B-C. Censies (les), 21 A. Cerbère, 22-23 B. Céreste, 20 B. Certe, 22-23 A. Chabrières, 34 A. Chagny, 8-10 A. Chalon-sur-S., 8-10 A. Chamaret-Grignan, 30 C. Chambéry, 19 A. Chamborigaud, 24-25 A. Champserrier, 18 B. Chapelle-V. (la), 24 B. Charleval, 29 B. Charlots (les), 30 A. Charmes-St-G., 26-27 A. Chasse, 8-10 A. Châteauneuf-Martig. 6 B. Châteauneuf-du-R., 8-10 A. Château-Arnoux, 16-17. Château-P'Arc, 21 A. Châteaurenard, 7 D. Châteauroux, 18 A. Chaudan (le), 34 A. Chaudon-Norrante, 34 A. Chéne (le), 20 B. Cheval-Blanc, 20 A, 21 B. Chomérac, 26 B. Chorges, 18 A. Ciotat (la), 12-14 A, 15 B. Claviers, 31 A. Clermont-Ferrand 24-25 A. Cogolin-Grimaud, 33 B. Collebelle, 34 B. Colle-Noire, 32-33 A. Colomars, 31 A, 34 A. Comps, 25 B. Content-Beaufort (le) 19 B. Corbières, 16-17. Costebelle, 32-33 A. Côte-St-André (la), 19 B. Couronne (la), 6 A. Courthézon, 8-10 A. Crau (la), 13 B. Crest, 18 A. Croix (la), 32-33 A. Croix-Sainte (la), 6 A.	Cros-de-Cagnes, 12-14 A. Cruas, 26-27 A. Cuers-Pierrefeu, 12-14 A. D E Darbousville, 29 A. Die, 18 A. Dieulefit, 18 C. Digne, 18 B, 34 A. Dijon, 8-10 A. Domène, 19 A. Donzère, 8-10 A. Draguignan, 31 A-B. Eguilles, 9 C, 16-17. Embrun, 18 A. Entraigues, 27 B. Entrecasteaux, 31 A. Entrechaux, 19 C. Entressen, 8-10 A. Entrevaux, 34 A. Epinouze, 19 B. Esparron, 31 A. Estaque (l'), 6 A, 8-10 A. Euzet-les-Bains, 25 B. Eyguians-Orpierre, 16-17. Eyguières, 29 A-B. Eysselle (l'), 27 C. Eze, 12-14 A. F Farlède (la), 12-14 A. Fayence, 31 A. Figanières, 31 A. Flayosc, 31 A. Fons-St-Mamert, 24-25 A. Fontbrun, 32-33 A. Fontvieille-Ville, 29 A. Forcalqueiret, 21 A. Forcalquier, 18 D. Forêt (la), 27 C. Fos-sur-Mer, 6 A. Fourquet-Toupin., 30 B. Fourques, 30 B. Foux (la), 32-33 A, 33 B. Franquevaux, 28 A. Freissinous (la), 18 A. Fréjus, 12-14 A, 32-33 A. Frontignan, 22-23 A. Fugeret, 34 A. Furanne (la), 28 A. Fuveau, 7 A. G Gabins (les), 29 A. Gadagne, 20 A. Gageron-Cabane, 30 A. Gaillarde, 32-33 A. Galine (la) 21 C. Gallargues, 22-23 A, 28 C. Gallician, 28 A. Gannat, 24-25 A. Gap, 18 A. Garde (la), 12-14 A, 13 B. Gardanne, 16-17, 21 A.

Dans toutes les Gares, l'heure indiquée est celle du DÉPART du train, sauf dans les Gares principales où les heures d'arrivée et de départ sont indiquées.

Garonnette, 32-33 A. Garons, 30 B. Gassin, 32-33 A. Gattières, 31 A. Gaubert-le-Chauffaut, 34 A. Général, 28 B. Géolhac, 24-25 A. Gevaudan, 34 A. Gignac, 6 B. Gillette, 34 B. Givors-Canal, 26-27 A. Golfe-Juan-Val, 12-14 A. Goufaron, 12-14 A. Goult-Lumières, 20 B. Grande-Bastide, 21 B. Grand'Combe, 24-25 A. Grand-Pont, 21 C. Grans, 20 A. Grasse, 31 A, 32 B. Graveson-Maillan, 8-10 A. Gravettes (les), 32-33 A. Gru-du-Roi, 28 B. Gréasque, 7 A. Grenoble, 16-17, 19 A. Grézan, 22-23 A, 26-27 A. Grillon, 30 C.	Londe (la), 32-33 A. Loup (le), 31 A. Luc - Le Canot (le), 12-14 A. Lunel, 22-23 A, 28 A-C. Lurian, 7 C. Lurs, 16-17. Lus-l/-Croix-Haute, 16-17. Luynes, 16-17. Lyon, 8-10 A, 16-17, 26-27 A.	Montauroux, 31 A. Montboucher, 18 C. Montdauphin, 18 A. Monte-Carlo, 12-14 A. Montélimar, 8-10 A, 18 C. Monteux, 27 B. Montfavet, 20 A. Montlong, 30 A. Montmajour, 29 A. Montmaur, 18 A. Montmélian, 19 A. Mont-Paon, 29 A. Montpellier, 22-23 A, 28 C. Montségur, 30 C. Morières, 20 A. Moriez, 34 A. Motte-Ste-Ross (la), 31 B. Mouans-Sartoux, 32 B. Mougins, 32 B. Moulins, 24-25 A. Mouriès, 29 A. Moussac, 26 C. Moutonne (la), 32-33 A. Mure (la), 34 A. Muy (le), 12-14 A.	Pey-Blanc, 7 C, 16-17. Peymeinade, 31 A. Peynier-Rousset, 21 A. Peyraud, 26-27 A. Peyresc, 34 A. Peyrolles, 31 A. Peyruis-les-Mées, 16-17. Pied-Card, 20 C. Pierrefeu, 34 B. Pierrelatte, 8-10 A, 30 C. Pignans, 12-14 A. Pioc-Badet, 30 A. Piolenc, 8-10 A. Plage-d'Hyères (la), 13 B. Plan-d'Aren, 6 A. Plan-d'Entrevaux, 34. Plan-de-Puget, 34. Plan-d'Orgon, 7 D, 21 C. Plan-Pascas, 32 B. Poët-Laval, 18 C. Poil-Majastre, 34. Poliénas, 19 A. Pomme (la), 12-14 A. Pontcharra-s/-Bréda, 19 A. Pont-Ch.-Albert, 34 A-B. Pont-d'Avignon, 26-27 A. Pont-de-la-Clue, 32-33 A. Pont-de-l'Etoile, 7 A. Pont-de-Quart-Ch. 18 A. Pont-de-Suve, 32-33 A. Pont-des-Charrettes, 25 B. Pont-du-Gard, 25 B. Ponteau-St-Pierre, 6 A. Pontet (le), 8-10 A, 27 B. Pontevès, 31 A. Pont-Gueydan, 34 A. Pont-St-Esprit, 26-27 A. Porcelette (la), 27 C. Port-Bou, 22 B. Port-de-Bouc, 6 A. Port-Sec-de-R. 31 A. Port-Vendres, 22-23 B. Pourcieux, 21 A. Pourrières, 21 A. Pouzin (le), 26-27 A, 26 B. Pradet (le), 32-33 A. Prelles, 18 A. Privas, 26 B. Prunières, 18 A. Puget-sur-Argens, 12-14 A. Puget-sur-Durance, 21 B. Puget-Thénières, 34 A. Puget-Ville, 12-14 A. Puits-Léonie, 7 A. Puits-Lhuillier, 7 A. Puy-Ricard, 16-17. Puy-Ste-Réparate, 29 B.
M			
Mâcon, 8-10 A. Madeleine (la), 31 A, 34 A. Magagnosc-Chat., 31 A. Maguelonne-le-S., 30 A. Malancène-Crestet, 19 C. Malaussène, 34 A. Malijai, 18 B. Mallemoisson, 18 B. Mallemort, 29 B. Manduel-Red., 22-23 A. Mane, 18 D. Manosque, 16-17. Marcilloles, 19 B. Manthes-Lapeyrouse, 19 B. Marguerittes, 26-27 A. Marignane, 6 B. Marmande, 22-23 A. Marsillargues, 28 A. Martigues, 6 A-B. Martinet (le) 25 B. Mas-de-la-Ville, 27 C. Mas-de-Ponge, 24-25 A. Mas-des-G., 24-25 A, 29 D. Massane (la), 21 C. Mas-Thibert, 27 C. Maubec, 20 B. Maussane, 29 A. Mauves, 26-27 A. Mazes (les), 22-23 A, 28 C. Méailles, 34 A. Méde (la), 6 B. Melun, 8-10 A. Menton, 12-14 A. Mérindol, 21 B. Mescla (la), 34 A. Meynes-Monfrin, 25 B. Meyrargues, 16-17, 29 B, 31. Meyreuil, 21 A. Meysse, 26-27 A. Mézel-Châteauredon, 34 A. Milhaud, 22-23 A. Milles (les), 7 B. Mirabeau, 16-17. Miramas, 6 A, 8-11 A, 20 A-B. Mison, 16-17. Moirans, 16-17, 19 A. Mollans-Propiac, 19 C. Molléges-Eygalières, 21 C. Monaco, 12-14 A. Mondragon, 8-10 A. Montauban, 22-23 A.			
N O			
Napoule (la), 12-14 A. Narbonne, 22-23 A-B. Nartelle (la), 32-33 A. Ners, 24-25 A. Nevers, 24-25 A. Nice, 12-14 A, 31 A, 34 A. Nîmes, 22-23 A, 24-25 A, 26-27 A, 28 B-C, 30 B. Nîmes-Camargue, 30 B. Niolon, 6 A. Noves, 7 D. Nouvelle (la), 22-23 B. Nozières, 24-25 A, 26 C. Nyons, 30 C.			
P			
Palud (la), 8-10 A. Paradou-les-Baux, 29 A. Pardigon, 32-33 A. Paris, 8-10 A, 24-25 A. Pas-d-Lanciers, 6 B, 8-10 A. Paty (le), 6 A. Pauline (la), 12-14 A, 13 B. Peaudure, 30 A. Pélissanne, 7 C. Peipin, 16-17. Penne (la), 12-14 A. Pernes, 20 C. Perpignan, 22-23 B. Pertuis, 16, 17, 21 B.			
Q R			
Quissac, 28 C, 29 D. Ranc, 34 B. Ranguin, 32 B. Raphèle, 8-10 A. Rassuen, 6 A.			

Réclavier, 16-17. Redonne (la), 6 A. Reillanne, 20 B. Remoulins, 25 B, 26-27 A. Rians, 31 A. Rigaud-le-Cians, 34 A. Riom, 24-25 A. Rives, 16-17, 19 B. Rivesaltes, 22-23 B. Roaix, 19 C. Robiac, 24 B, 29 C. Robion, 20 B. Roche-de-Rame (la), 18 A. Roche-des-Arnauds, 18 A. Rochemaure, 26-27 A. Rode (la), 21 C. Rognac, 7 B, 8-10 A. Rognette, 31 A. Rognons, 7 D. Romans-B/-de-Péage 19 A. Roquebrune, 12-14 A. Roque-d'Anthéron, 29 B. Roquefavour, 7 B. Roquemaure, 26-27 A. Roquesteron, 34 B. Roquevaire, 7 A. Rove (le), 6 A. Ruoms-Vallon, 24 B.	Sabllet, 19 C. Saignon, 20 B. Saint. — Voir plus loin les stations précédées du mot Saint. Salernes-Villecroze, 31 A. Salin-de-Giraud, 30 A. Salindres, 24 B. Salins-d'Hyères, 13 B. Salon, 7 C, 20 A, 29 A. Sambuc (le) 30 A. Sanary, 12-14 A. San-Salvador, 32-33 A. Sarras, 26-27 A. Sarrians-Montmirail, 20 C. Sausset, 6 A. Sauveterre, 26-27 A. Savines, 18 A. Scaffarels, 34 A. Ségonnax, 8-10 A. Seillans, 31 A. Sénas, 20 A. Sénégo-Bonson, 34 B. Séon-St-André, 6 A, 8-10 A. Séon-St-Henry, 6 A, 8-10 A. Septèmes, 16-17. Sernhac, 25 B. Serres, 16-17. Serrières, 26-27 A. Seyne-Tamaris, 12-14 A. Signoret, 30 A. Simiane, 16-17. Sisteron, 16-17.	Soillys-Pont, 12-14 A. Sommières, 28 C. Sône (la), 19 A. Sorgues, 8-10 A, 27 B. Sources-la-Marine, 30 B. Soyons, 26-27 A.	St-Martin-de-Crau, 8-10 A. St-Martin-de-Paill., 31 A. St-Martin-du-Var, 34 A. St-Maximin, 21 A. St-Menet, 12-14 A. St-Montant, 26-27 A. St-Nicolas-M., 32-33 A. St-Paul-le-Jeune, 24 B. St-Paul-les-Romans, 19 A. St-Paul-Trois-Chât. 0 C. St-Péray, 26-27 A. St-Pons, 7 B. St-Pons-l-Mures, 32-33 A. St-Rambert-d'A., 8-10 A, 19 B. St-Raphaël-Val, 12-14 A, 32-33 A. St-Rémy, 21 C. St-Saturnin, 20 A. St-Sernin, 24 B. St-Tropez, 33 B. St-Vallier, 8-10 A. Ste-Anastasie, 21 A. Ste-Cécile, 24-25 A. Ste-Colombe, 26-27 A. Ste-Marg. (Var), 32-33 A. Ste-Maries-d-l-Mer, 30 A. Ste-Marthe, 16-17. Ste-Maxime, 32-33 A. Ste-Tulle, 16-17.	St-Andiol, 7 D. St-André, 34 A. St-André-le-Gaz, 16-17. St-Antoine, 16-17. St-Auban, 16-17, 18 B. St-Aygulf, 32-33 A. St-Barthélemy, 6 A, 8-10 A. St-Bénézet, 30 B. St-Benoit, 34 A. St-Canadet, 29 B. St-Cannat, 7 C. St-Césaire, 22-23 A, 28 B-C. St-Chamas, 8-10 A. St-Chartes, 26 C. St-Christophe, 29 B. St-Clément, 18 A. St-Crépin, 18 A. St-Cyr-la-Cadière, 12-14 A. St-Didier, 21 C. St-Egrève-St-Rob, 19 A. St-Estève-Janson, 29 B. St-Etienne-de-St-G. 19 B. St-Etienne-du-Grès, 21 C. St-Geniès-d-Malg. 24-25 A. St-Geniès-Montf., 26-27 A. St-Georges-d'Aur., 24-25 A. St-Germ.-M.-d'Or, 8-10 A. St-Germ.-d-Foss., 24-25 A. St-Gervasy, 26-27 A. St-Giles, 28 A. St-Gilles-Camargue, 30 B. St-Hilaire-de-B., 24-25 A. St-Hilaire-St-Naz., 19 A. St-Isidore, 31 A, 34 A. St-Jacques, 31 A. St-Jean, 7 D. St-Jean-du-Gard, 29 D. St-Jean-du-Var, 32-33 A. St-Jean-le-Centenier, 24 B. St-Jeannet-la-Gaude, 31 A. St-Joseph, 6 A, 8-10 A. St-Julien-les-F., 24 B, 25 B. St-Jurson, 34 A. St-Just-St-Marcel, 26-27 A. St-Lager-Bressac, 26 B. St-Lattier, 19 A. St-Laurent-d'Aig., 28 B. St-Laurent-d/-Var, 12-14 A. St-Louis, 6 A, 8-10 A. St-Louis-du-Rhône, 27 C. St-Maime-D. 18 D, 20 B. St-Marcel, 12-14 A. St-Marcel-l-Valence, 19 A. St-Marcellin, 19 A. St-Martin-Castillon, 20 B.	V
S					
T					
Tain, 8-10 A. Tamaris, 24-25 A. Tanneron, 31 A. Tarascon, 8-10 A, 21 C, 22-23 A, 24-25 A, 25 B, 26-27 A. Teil (le), 24 B, 26-27 A. Théoule, 12-14 A. Théziers, 26-27 A. Thoiras-Lasalle, 29 D. Thor (le), 20 A. Thorame-Haute, 34 A. Tinée (la), 34 A. Touët-de-Beuil, 34 A. Toulon, 12-14 A, 13 B, 32-33 A. Toulouse, 22-23 A. Tour-du-Piu, 16-17. Tournon, 26-27 A. Tourrettes-sur-Loup, 31 A. Tourves, 21 A. Trans, 31 B. Trayas (le), 12-14 A. Trets, 21 A. Tullins-Fures, 19 A.					
U					
Uzer-Joyeuse, 24 B. Uzès, 25 B, 26 C.					

Observations concernant les trains rapides et express
de la ligne Paris - Lyon - Marseille - Vintimille

- B Rapide 5** (1re classe). — De Paris à Avignon inclus, ce train ne prend pas de voyageurs pour des parcours inférieurs à 500 kilom. Par exception y sont admis : 1° à Lyon, les voyageurs pour Marseille et au-delà ; 2° à Valence et à Avignon, les voy. pour St-Raphaël-Valescure et au-delà ; à Marseille les voy. pour Toulon et au-delà dans la limite des places disponibles.
- C Rapide 11** (1re et 2e cl.). — Ce train ne prend de voyageurs : 1° en 1re classe, que pour Lyon et au-delà, sous condition d'un parcours d'au moins 300 k. ; 2° en 2e cl., qu'au départ de Paris et seulement pour Marseille et au-delà.
- D Rapide 15** (1re et 2e cl.). — Ce train ne prend pas de voyag. pour des parc. intérieurs à 200 k. en 1re cl. ou 400 kil. en 2e cl. Par exception sont admis : 1° à Dijon les voy. de 1re cl. pour Lyon et au-delà ; 2° à Lyon les voyag. de 2e cl. pour Marseille et au-delà ; 3° à partir de Marseille les voyageurs pour les au-delà des Arcs.
- E Rapide 17** (1re et 2e cl.). — Ce train, dont le nombre de pl. est strictem. limité, ne prend de voy. que pour Marseille et au-delà, sous condit. d'un parc. d'au moins 500 k. Par except. y sont adm. : a) au départ de Paris, les voy. en prov. du réseau du Nord pour Lyon et au-delà ; b) à partir de Marseille les voyageurs pour au-delà des Arcs.
- F Rapide 21** (toutes cl.). — Ce tr. ne prend pas de voy. : 1° de Paris à Mâcon incl. pour des parc. infér. à 400 kilom. ; 2° de Lyon inclus à Montélimar inclus, pour des parc. infér. à 150 kilom. ; Par except., sont admis : 1° à Paris les voy. de 1re et 2e cl. pour Dijon et au-delà ; 2° à Mâcon les voyageurs pour Nîmes et au-delà ; 3° Les voyag. pour les au-delà de Lyon vers Grenoble.
- G Rapide 23** (toutes cl.). — De Paris inclus à Avignon inclus, ce train ne prend de voy. que pour l'au-delà d'Avignon s/condit. d'un parc. d'au moins 240 kil. A Marseille il ne prend en 2e et 3e cl. que des voy. effectuant un parc. d'au moins 140 kil.
- H Rapide 25** (toutes cl.). — Ce tr. ne prend pas de voy. : 1° de Paris à Villefranche-sur-Saône incl. pour des parc. infér. à 350 k. en 1re et 2e cl., et à 500 k. en 3e cl. ; 2° à partir de Lyon, pour des parc. infér. à 200 k. en 1re et 2e cl. et à 350 k. en 3e cl. Par exception, y sont admis : a) Dijon, les voyag. de 1re cl. pour Lyon et au-delà ; b) à Chalon-sur-Saône, Mâcon et Villefranche-sur-Saône, les voyag. de 3e cl. pour Marseille et au-delà ; c) à Mâcon, les voyag. de 1re cl. pour Avignon et au-delà ; d) à Tarascon, les voyag. de toutes classes en provenance des directions de Cette et du Martinet.
- I Rapide 27** (toutes cl.). — Ce train ne prend des voy. que pour au-delà d'Avignon, sous condit. d'un parc. d'au moins 500 k. Pendant la période de mise en marche de ce tr. sur le litt., y seront admis par except. à partir de Marseille, les voy. pour St-Raphaël-Valescure et au-delà.
- J Express 101** (toutes cl.). — Ne prend pas des voyag. de 2e et 3e cl. ; 1° de Paris à Dijon exclu, pour des parc. infér. à 100 kil. en 2e cl. et à 150 k. en 3e cl. ; 2° de Dijon inclus à Arles incl. pour des parc. infér. à 100 k. Par exception, y sont admis : 1° à Paris, les voyag. de toutes cl. pour Sens et au-delà ; 2° les voyag. qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.
- K Express 103** (toutes cl.). — Ce train ne prend pas de voy. de 2e et 3e cl. : 1° de Laroche à Dijon exclu, pour des parcours inférieurs à 150 kil. ; 2° de Dijon inclus à Arles inclus, pour des parc. inférieurs à 100 kil. Par exception, y sont admis : a) A Dijon, les voyag. de 2e cl. pour Chalon-sur-Saône ; b) à Lyon, les voy. pour Tain ; c) les voy. qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.
- L Express 109** (toutes cl.). — Ne prend pas de voyag. de 2e et de 3e cl. : a) de Dijon à Lyon exclu pour des parc. infér. à 200 k. ; b) à partir de Lyon inclus pour des parc. infér. à 100 k. Par except. y sont admis : 1° à Villefranche, les voy. de 2e cl. p. Valence et au-delà ; 2° à Arles, les voy. de toutes classes pour Marseille ; 3° à partir de Lyon, les voy. qui munis de billets directs sont en prov. ou à destin. d'une ligne transvers. desservie par un tr. en correspond. directe avec lui.
- M Express 115** (toutes cl.). — De Lyon inclus à Marseille exclu, ne prend, en 2e et 3e cl. que les voy. effectuant un parcours d'au moins 200 kilométr.
- N Express 121** (toutes cl.). — De Lyon à Toulon inclus, ne prend pas des voyag. de 3e cl. pour des parc. infér. à 100 kilom. Par exception, y sont admis les voyag. qui munis de billets directs, sont en prov. ou à destin. d'une ligne transversale desservie par un train en corresp. dir. avec lui.
- TM Rapide 1514/1515** (toutes cl.). — Ce tr. ne prend de Cette inclus à Arles inclus que les voy. pour Marseille et au-delà. Par exception y sont admis les voy. qui, munis de billets directs, sont en prov. ou à destin. d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui. Ce train ne prend pas de voyageurs à Rognac.
- X Express 759** (toutes cl.). — Ce train ne prend, de Lyon à Marseille inclus, en 2e et 3e cl. que les voyageurs effectuant un parcours d'au moins 100 kilom.
- BB Rapide 6** (1re cl.). — Ce train ne prend pas de voyag. pour des parcours inférieurs à 500 kilom.
- CC Rapide 12** (1re et 2e cl.). — Ce tr. ne prend que les voy. effectuant un parc. d'au moins 500 kil. en 1re cl. et 600 k. en 2e cl. Par exception y sont admis : a) à Marseille les voyag. pour Lyon et au-delà ; b) à Avignon, les voy. en prov. de Nîmes et au-delà pour Lyon et au-delà, ainsi que ceux en provenance de la direction de Cavaillon arrivés par train 2834.

SOCIÉTÉ MARSEILLAISE de CRÉDIT, Banque fondée en 1865 5

- DD Rapide 16** (1e et 2e cl.). — Ce tr. ne prend de voy. que jusqu'à Chagny inclus et sous condition 1° de Vintimille à Marseille inclus d'un parc. d'au moins 200 k. en 1re cl. et 400 k. en 2e cl. ; 2° d'Avignon inclus à Chagny incl., d'un parc. d'au moins 200 k. en 1re cl. et 300 en 2e cl. Par except. y sont admis : a) de Vintimille à Nice inclus, les voy. pour St-Raphaël-Valescure, et au-delà ; b) à Lyon les voyageurs pour Chalon-sur-Saône et au-delà.
- EE Rapide 18** (1re et 2e cl.). — Ce train, dont le nombre de places est strictement limité, ne prend pas de voy. : 1° de Vintimille inclus à Toulon inclus, pour des parc. inférieurs à 500 kilom. 2° A partir de Marseille pour des parc. inférieurs à 600 k. Par except. y sont admis à Vintimille, les voy. en provenance de Gênes et au-delà pour Marseille et au-delà.
- FF Rapide 22** (toutes cl.). — Ce train ne prend de voyageurs : 1° de Cette inclus à Tarascon exclu que pour l'au-delà d'Avignon, sous condit. d'un parcours d'au moins 150 kil. ; 2° à partir de Tarascon, que pour des parcours d'au moins 300 kilomètres. Par exception y sont admis ; 1° à Cette, les voyageurs provenant de l'au-delà de Narbonne vers Port-Bou par train 141 Midi ; et à titre d'essai les voy. sans bagages pour Montpellier même ; 2° à Lyon, les voy. de 1re cl. sans bagages pour Villefranche-sur-Saône et Mâcon même.
- GG Rapide 24** (toutes cl.). — Ce tr. ne prend pas de voy. : 1° de Vintimille inclus à Toulon inclus pour des parc. infér. à 500 kil. ; 2° à partir de Marseille pour des parc. infér. à 600 kilom. Par exception, y sont admis : a) à Vintimille les voyag. en provenance de Gênes et au-delà, munis de billets directs pour Marseille et au-delà ; b) entre Vintimille et Toulon inclus, les voyag. à destination de Montpellier et au-delà, ainsi que d'Alais et au-delà.
- HH Rapide 26** (toutes cl.). — Ce tr. ne prend pas de voy. : 1° De Marseille inclus à Valence inclus, pour des parc. infér. à 200 k. en 1re et 2e cl. et à 350 k. en 3e cl. ; 2° à partir de Lyon, pour des parc. infér. à 350 k. en 1re et 2e cl. et à 500 k. en 3e cl. Par exception, y sont admis : a) à Avignon, les voy. de 1re et 2e cl. en provenance de Nîmes et au-delà pour Valence et au-delà ; b) à Valence, les voy. de 1re et 2e cl. pour Lyon et au-delà ; c) à Lyon, les voy. de 1re classe pour Dijon et au-delà.
- HM Rapide 28** (t. cl.). — Ce train ne prend pas de voy. : 1° Pendant sa période de mise en marche sur le littoral, de Nice inclus à Toulon inclus pour des parc. inférieurs à 500 kilom. 2° A partir de Marseille pour des parcours inférieurs à 600 kilomètres.
- II Rapide 32** (1re cl.). — Ce train, dont le nombre de places est strictement limité, ne prend que les voyag. à destination de Paris, sous condition d'un parcours d'au moins 500 kilom. Toutefois il prend, à Marseille, les voyageurs à destination de Lyon même et de St-tienne.
- JJ Express 102** (toutes classes). — D'Avignon inclus à Paris, ce train ne prend pas de voyageurs de 2e et de 3e cl. pour des parc. inf. à 100 kilom. Par exception, y sont admis : 1° A Tain et à St-Vallier les voyag. pour Lyon ; 2° les voyag. qui munis de billets directs, sont en provenance ou à destin. effect. d'une ligne transv. desservie par un train en correspond. directe avec lui.
- KK Express 104** (tout. cl.). — Ne prend en 2° et 3° cl. : 1° de Cannes incl. à Marseille exclu, que les voy. effect. un parcours d'au moins 150 k. ; 2° de Marseille incl. à Valence incl., pour parc. d'au moins 200 k. ; 3° de Lyon incl. à Paris pour parc. d'au moins 150 k. Par exc. y sont admis : a) aux Arcs, à Carnoules et à Toulon, les voy. pour Marseille et au-delà ; b) à Lyon les voy. pour Mâcon et au-delà ; c) de Cannes à Marseille et de Lyon incl. à Paris, les voy. qui, munis de billets directs, sont en prov. ou à destination effect. d'une ligne transvers. desserv. par un train en correspondance directe avec lui.
- LL Express 106** (tout. cl.). — Ce tr. ne pr. pas de voy. en 2e et 3e cl. pour des parc. infér. à 150 k. Par exception sont admis : 1° à Lyon les voyageurs pour Mâcon ; 2° de Lyon incl. à Mâcon incl. les voy. pour Chalon-sur-Saône et au-delà ; 3° à Joigny et à Sens, dans la limite des places disponibles, les voy. de 2e cl. pour Paris ; 4° les voy. qui munis de billets directs sont en prov. ou à destin. effective d'une ligne transvers. desservie par un tr. en correspond. directe avec lui.
- MM Express 108** (toutes cl.). — Ne prend en 2e et 3e cl. : 1° de Menton inclus à Golfe-Juan-Vallauris incl., que les voy. pour Le Trayas et au-delà ; 2° de Marseille incl. à Dijon excl., que les voy. effectuant un parcours d'au moins 100 kil. ; 3° à partir de Dijon que les voy. effect. un parcours d'au moins 150 kilom.
- NN Express 110** (t. cl.). — Ne pr. en 2e et 3e cl. que les voy. effect. un parc. d'au moins 100 kil. Par except., y sont admis : a) à Tain et à St-Vallier, les voy. pour Lyon et au-delà ; b) les voy. qui, munis de billets directs sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.
- OO Express 126** (t. cl.). — A partir de La Blacarde, ce tr. ne prend pas de voy. en 2e et 3e cl. pour un parc. infér. à 75 k. Par except., y sont admis : a) à Miramas et à Arles, les voy. pour Avignon et au-delà ; b) les voyageurs qui, munis de billets directs, sont en provenance ou à destination effective d'une ligne transversale desservie par un tr. en correspondance directe avec lui.
- UU Express 742** (t. cl.). — Ne prend en 2° et 3° cl. : 1° de Nice inclus à Carnoules inclus que les voy. pour Marseille et au-delà ; 2° de Toulon inclus à Lyon exclu, les voy. effectuant un parc. d'au moins 150 kil. Par except. y sont admis de Vintimille à Nice incl. les voyag. de 2° classe pour St-Raphaël-Valescure et au-delà.

Ciseaux, Pincés à ongles dans tous les prix chez

PHILIP Cadet, 14, Rue Rouvière, Marseille

Table of train schedules from Marseille to Toulon, Nice, and Vintimille. Columns include station names, service types (Rapide, Express, Omnibus), and departure times.

Table of train schedules from Vintimille to Toulon and Salins-d'Hyères. Columns include station names, service types, and departure times. Includes special notes for May and December.

Toulon
Salins-
d'Hyères

Table with columns for stations (Vintimille, Menton, Cap-Martin, etc.), train types (Express, Omnibus, Rapide), and departure/arrival times. Includes a section for 'du 1er Décembre au 30 Avril inclus'.

Table with columns for train types (Rapide, Omnibus, Express) and departure/arrival times for various stations. Includes a section for 'du 1er Décembre au 10 Mai inclus'.

La Ciotat (gare) - La Ciotat (ville)
S n'a lieu qu'en Semaine. - D n'a lieu que les Dimanches et Fêtes.
F n'a lieu que les Samedis, Dimanches, veilles et jours de fêtes.

Small table with columns for stations (La Ciotat-Ville, La Ciotat-G.) and times.

MARSEILLE, AIX, GRENOBLE, LYON

Table of train schedules from Marseille to Aix, Grenoble, and Lyon. Columns include station names, departure times, and train numbers (e.g., 2526, 2572, 2504, 2574, 2536, 2576, 2546, 2578, 2550, 2580).

C Le train 2504 ne prend des voyageurs que pour Meyrargues et au-delà. Par exception, y sont admis les voyageurs qui, munis de billets directs, sont à destination effective d'une ligne transversale desservie par un train en correspondance directe avec lui.

TRAMWAYS MARSEILLE-AIX Semaine : 6 h., 7 h., 8 h., 9 h., 10 h., 10 h. 50., 12 h., 13 h., 14 h., 15 h., 16 h., 17 h., 18 h., 19 h., 20 h. Dimanches et Fêtes : toutes les heures de 6 h. à 22 h. plus les dép. suppl. de 8 h. 30, 9 h. 30, 18 h. 30, 19 h. 30

Le plus ancien et le plus réputé Coutelier de

LYON, GRENOBLE, AIX, MARSEILLE

Table of train schedules from Lyon, Grenoble, Aix, and Marseille. Columns include station names, departure times, and train numbers (e.g., 2511, 2501, 2529, 2623, 2517, 2531, 2627, 2611, 2503, 2539, 2505, 2549).

B Du 1er Décembre au 10 Avril, n'a lieu de Grenoble à Veynes. que Mercre., Samedis et Dimanches

TRAMWAYS AIX-MARSEILLE Semaine : 5 h., 6 h., 7 h., 8 h., 8 h. 50., 10 h., 11 h., 12 h., 12 h. 50., 14 h., 15 h., 16 h., 17 h., 18 h., 19 h. Dimanches et Fêtes : toutes les heures de 5 h. à 21 h., plus les dép. suppl. de 6 h. 30, 7 h. 30, 16 h. 30, 17 h. 30.

Marseille est PHILIP Cadet, 14, Rue Rouvière

LIVRON - VEYNES - GAP - EMBRUN - BRIANÇON

Table with multiple columns showing train schedules and distances for routes in the Livron-Veynes-Gap-Embrun-Briançon region, including stations like Livron, Crest, Die, and Montmaur.

Table for VOLX - FORCALQUIER, showing distances between stations like Volx, St-Maime-D, Mane, and Forcalquier, with a note about train frequency.

A VALENCE - GRENOBLE - CHAMBERY

Main train schedule table for the Valence-Grenoble-Chambery route, listing distances in kilometers and arrival/departure times for various stations such as Chambéry, Grenoble, and Valence.

Table for B St-Rambert d'Albon à Rives, providing distances and schedules for stations in the Buis-les-Barons region, including Buis-les-Bar, Mollans-Prop, and Entrechaux.

Touristes, Voyageurs !

POUR VOS ACHATS

VISITEZ LE **MAGASIN GÉNÉRAL**

23, Rue St-Ferréol - Rue Vacon, 19, 21, 23

LA PLUS ANCIENNE MAISON DE
VENTE AU DÉTAIL DE LA PLAGE

MARSEILLE

R. C. N° 7982

PARFUMERIE, MAROQUINERIE, BLANC-LINGERIE
ARTICLES DE VOYAGE, BIJOUTERIE FANTAISIE
PAPETERIE, CHAUFFAGE, FAIENCE - VERRERIE
ÉCLAIRAGE, VANNERIE-BOISSELLERIE, GANTERIE
MERCERIE, COUTELLERIE, PARAPLUIES, CANNES
QUINCAILLERIE, JOUETS, CADEAUX, BONNETERIE
APPAREILS ET ACCESSOIRES POUR PHOTOGRAPHIE
AMEUBLEMENT, APPAREILS ET ACCESSOIRES
ÉLECTRIQUES, ARTICLES DE MÉNAGE. :: :: ::

VOUS Y SEREZ SERVIS EN TOUTE CONFIANCE

IMPRIMERIE JULES VIN, 52, RUE ST-SAVOURNIN - MARSEILLE



VENTE ET LOCATION
DE
LOCOMOBILES et MATÉRIEL INDUSTRIEL

JEAN BOISSON

83, Boulevard Périer

TÉLÉPHONE : 71-27

MARSEILLE

MAJESTIC

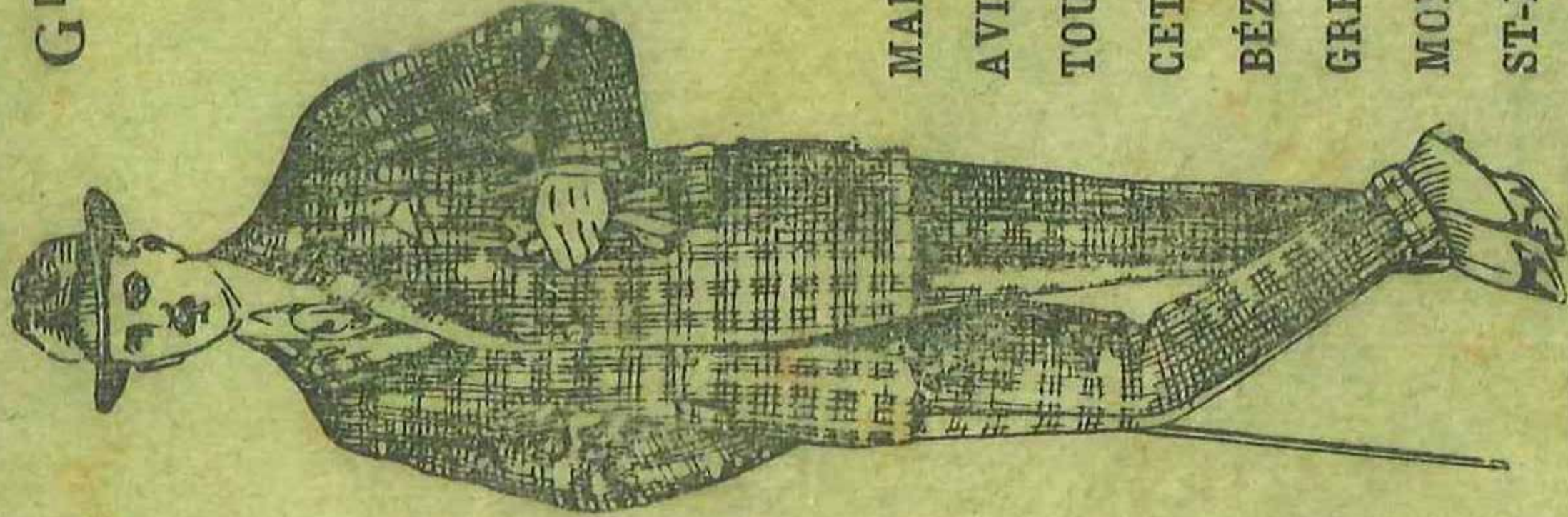
Le **ROI** des Crayons

Seul dépôt à Marseille : Papeterie J. VIN, 10, Rue Albert 1^{er}

L'INOUI

G^D TAILLEUR

Habille Chic



depuis

175 Fr.

MARSEILLE... Rue Paradis, 22

AVIGNON... Rue des Marchands, 1

TOULON... Rue des Marchands, 11

CETTE... Rue Gambetta, 10

BÉZIERS... Allées Paul-Riquet, 10

GRENOBLE... Rue Saint-Jacques, 7

MONTPELLIER Grand'Rue, 20

ST-ÉTIENNE . Rue Pt.-Wilson, 17

CHOIX IMMENSE

— DE —

RAGLANS GABARDINE